

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 7 juillet 2014 à 19.30 heures au centre communautaire du 189 chemin de Lytton à Montcerf-Lytton.

Sont présents ; Madame Christianne Cloutier, Messieurs Michel Dénommé, Serge Lafontaine, Claude Desjardins, Ward O'Connor et Réjean Lafond.

Autres présences ; Réjean Côté, Marc Emond, Pierre Gauthier, Luc St-Jacques, Marcel Cléroux, René Côté, Rita St-Germain, Gisèle Lacroix Lafond, Liliane St-Germain, Louise Saumure, Coline Charrette, Colette Charrette, Johanne Pelletier, Pierre Plouffe, Thomas Meunier, Colette Saumure, Sandy Mayner, Jacqueline Benoit, Jean-Pierre Pelletier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures.
Monsieur Alain Fortin, maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2014-07-102

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Michel Dénommé propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté avec le report de l'item 3.04 et l'ajout à

6.09; Mandat pour arpentage chemin de Lytton

Adoptée à l'unanimité

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les personnes présentes à la période de questions.

2014-07-103

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 JUIN 2014

Monsieur Réjean Lafond propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 2 juin 2014 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-104

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Salaires payés par dépôt direct; périodes du 24 mai au 30 juin 2014 pour un montant de 18 907.60 \$

Comptes fournisseurs acquittés pour un montant de 45 841.79\$
Comptes fournisseurs à payer pour un montant de 72 258.45\$
et les comptes pour les travaux chemin de Lytton au montant de 93 703.66\$

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Secrétaire, trésorière/directrice générale

Adoptée à l'unanimité

2014-07-105

TOURNOI DE GOLF DU PRÉFET

CONSIDÉRANT QUE le tournoi du préfet aura lieu cette année le 9 juillet au club de golf du Lac-Ste-Marie;

CONSIDÉRANT QUE les fonds amassés iront à ces trois organismes;

- Soccer Vallée de la Gatineau
- Camp le Terrier
- Bourse de la relève

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de faire l'achat de deux billets pour le souper aux coûts de 45.00 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-106

APPUI – CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PROJET DE CONSTRUCTION NEUVE D'UN CHSLD À MANIWAKI

CONSIDÉRANT la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de-la-Gatineau (CSSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT la préoccupation constante de risque d'inondation et la désuétude du CHSLD existant à Maniwaki, le CHSLD Père-Guinard;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CSSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE ce Plan démontrait la désuétude et les lacunes du bâtiment existant selon les normes en vigueur, les problématiques associées aux normes de prévention des infections et la difficulté d'adaptation du CHSLD au principe de «Milieu de vie »;

CONSIDÉRANT les nombreuses demandes du sous-comité stratégique formé par le CA du CSSSVG pour faire progresser le projet, particulièrement une rencontre ayant lieu avec le MSSS en 2009 et la reconnaissance du projet comme priorité numéro 1, en Outaouais par l'ASSSO;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier,...) ont permis la reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki présenté par le CSSSVG comporte de nombreux avantages, notamment une économie de coût puisque le terrain sur lequel serait construit le CHSLD appartient au CSSSVG et que ce dernier est à proximité du Centre hospitalier;

CONSIDÉRANT QUE malgré les relances régulières effectuées par le CSSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent d'obtenir les autorisations nécessaires pour ce projet puisqu'une fois ces autorisations obtenues, l'échéancier de réalisation du projet sera de 3 à 4 ans;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Réjean Lafond et il est résolu à l'unanimité d'appuyer la M.R.C. dans leur demande d'appui pour le centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour son projet de construction neuve d'un CSLD à Maniwaki et demande au ministre de la Santé et des Services sociaux de prioriser cette construction.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-107

APPUI – CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA
VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – PROJET D'UNITÉ TRANSITOIRE DE
12 LITS

CONSIDÉRANT la situation soulevée en 2007 par les membres du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux de la Vallée de-la-Gatineau (CŜSSVG) relativement à la prévision de manque de lits en CHSLD à court terme dans la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT le dépôt par le CŜSSVG, en 2009, d'un Plan d'orientation immobilière, à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais (ASSSO), lequel incluait un projet de construction neuve d'un CHSLD à Maniwaki;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux facteurs (profil démographique de la MRC, pourcentage d'occupation à l'hôpital, personnes en attente d'hébergement en centre hospitalier), ont permis la reconnaissance d'un manque de trente (30) lits supplémentaires pour répondre aux besoins de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE malgré les relances régulières effectuées par le CŜSSVG, aucune réponse positive n'a encore été reçue du MSSS pour le projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT la résolution 2014-R-AG261 adoptée par le Conseil de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, appuyant le CŜSSVG relativement à ce projet de construction neuve;

CONSIDÉRANT les besoins urgents et prioritaires de la Vallée-de-la-Gatineau en matière de santé et de services sociaux, particulièrement en ce qui a trait au vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT QUE dans l'attente d'une réponse positive du MSSS au projet de construction neuve présenté par le CŜSSVG, des mesures temporaires doivent être mises en place afin de répondre aux besoins de la clientèle de la MRC;

CONSIDÉRANT le dépôt, en mars 2014, d'un projet d'unité transitoire de 12 lits, pour lequel aucune réponse n'a encore été obtenue.

CONSIDÉRANT QUE la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau demande l'appui des municipalités dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu à l'unanimité d'appuyer le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans leur appui au Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau pour son d'unité transitoire de 12 lits présentés à l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais;

Adoptée à l'unanimité

2014-07-108

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la fédération québécoise des municipalités se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 septembre prochain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu d'autoriser le maire, Monsieur Alain Fortin, à assister à ce congrès.

Il est entendu que les dépenses relatives à ce congrès lui seront remboursées.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-109

ASSEMBLÉES DE LA M.R.C.

CONSIDÉRANT QUE le conseil la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau a modifié les heures des assemblées du conseil qui se tiennent les troisièmes mardis du mois ;

CONSIDÉRANT QUE les assemblées se tiendront dorénavant en avant-midi ;

CONSIDÉRANT QUE les assemblées en avant-midi rendront l'accessibilité aux contribuables plus difficile ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal considère cette décision inacceptable, car les contribuables qui désirent assister aux assemblées doivent prendre du temps sur leur emploi respectif ;

CONSIDÉRANT QUE les assemblées de la M.R.C. sont publiques et doivent être transparentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ward O'Connor et résolu de demander à la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau de remettre les heures des assemblées le soir.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-110

DEMANDE DE MARGE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède une marge de crédit de 200,000 \$ à la Banque Nationale;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci est utilisée pour les transactions courantes;

CONSIDÉRANT QUE suite au « wash out » survenu le 16 mai dernier sur le chemin de Lytton, la municipalité a entrepris des travaux afin de faire un chemin temporaire en attendant d'obtenir l'accord du ministère de la Sécurité civile pour refaire ce chemin;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin d'une marge de crédit supplémentaire spéciale pour ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu de demander une marge de crédit supplémentaire de 100,000 \$ à la Banque Nationale et que celle-ci soit mise à la disposition de la municipalité jusqu'en décembre 2014.

Il est entendu que le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite marge de crédit.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-111

DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE/ÉTUDE DE FAISABILITÉ

CONSIDÉRANT QUE les conseils municipaux de Montcert-Lytton et Bois-Franc se sont rencontrés avec un représentant du Ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire pour la possibilité d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce sont deux petites municipalités et présentement celles-ci échangent des services en commun tel que le service de cueillette de vidanges et recyclage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est intéressé à étudier les avantages d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE nous avons la possibilité d'engager une firme privée ou de faire réaliser l'étude pour le ministère gratuitement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Christianne Cloutier et il est résolu unanimement et résolu de faire la demande auprès du ministère pour la réalisation d'une étude de regroupement.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-112

MANDAT À LA FIRME D'INGÉNIERIE DE LA M.R.C.
DEMANDE D'AUTORISATION AU MDDELCC

CONSIDÉRANT QUE suite au « wash out » du 16 mai dernier sur le chemin de Lytton, il faut refaire le chemin et pour ce faire, il faut demander l'autorisation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte aux changements climatiques pour obtenir l'autorisation de faire certains travaux qui se trouvent en bordure d'un cours d'eau ou un lac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de mandater la firme d'ingénierie de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau à déposer une demande au MDDELCC.

Il est entendu que le maire ou la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour ladite demande;

Adoptée à l'unanimité

2014-07-113

MANDAT POUR ARPENTAGE/ PARTIE DU CHEMIN DE LYTTON

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénierie de la M.R.C. a fait une demande d'appels d'offres pour l'arpentage d'une partie du chemin de Lytton afin de refaire ce chemin suite au « wash out »;

CONSIDÉRANT QUE le groupe AGBRSAT a soumissionné pour un montant entre 6,200 et 8,800 \$ avant taxes et imprévus et le groupe BBGS entre 16,000 et 18,000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions sont conformes et que le service d'ingénierie nous recommande d'accorder le contrat au Groupe AGBRSAT de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénomme et il est résolu d'accorder le contrat au Groupe AGBRSAT de Maniwaki pour un montant variant entre 6,200 \$ et 8,800 \$.avant taxes et imprévus.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-114 APPELS D'OFFRES POUR ASPHALTE CHAUDE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait des travaux de creusage de fossés d'enlèvement de vieil asphalte et de rechargement de gravier l'an passé sur le chemin de Lytton;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci désire demander des appels d'offres par invitation pour de l'asphalte chaude pour une longueur approximative de deux kilomètres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu de mandater la directrice générale à demander des offres par invitation

Adoptée à l'unanimité

2014-07-115 ACHAT DE CONTENEUR

Proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu de faire l'achat d'un conteneur à vidanges de huit verges pour installer à la descente de bateaux sur le chemin #3 du Barrage Mercier.

Le coût estimé pour ce conteneur est de 1450 \$ plus taxes plus le transport.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-116 DEMANDE À HYDRO-QUEBEC/ RÉSEAU ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QUE les citoyens dans le secteur de Lytton subissent fréquemment des pannes d'électricité;

CONSIDÉRANT QUE les contribuables demandent à la municipalité de faire pression afin qu'Hydro-Québec entreprenne les démarches pour régulariser la situation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de demander à Hydro-Québec de voir à faire des vérifications du réseau électrique afin de ne pas pénaliser les contribuables de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-117 DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC;
TRAVAUX CHEMIN DU BARRAGE MERCIER

CONSIDÉRANT QU'il y a quelques années, Hydro-Québec a fait des travaux sur le chemin du Barrage Mercier entre les chemins numéro 4 et numéro 5;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon de chemin est très cahoteux et cause des problèmes aux automobilistes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réjean Lafond et il est résolu de demander à Hydro-Québec de faire les correctifs nécessaires sur ce chemin dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-118

CONCOURS D'EMBELLISSEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite faire participer sa population au concours d'embellissement afin de la rendre plus belle.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter le nombre de participants, de nouvelles catégories seront mises sur pied.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Dénommé et il est résolu qu'un montant total de 300.00 \$ en prix soit distribué dans les diverses catégories tel que;

Plus bel agencement	75.00 \$
Potager;	75.00 \$
Plus belle plate-bande;	75.00 \$
Plus de diversité	50.00 \$
Participation	25.00 \$

Les personnes devront s'inscrire au bureau municipal au plus tard le vendredi 1^{er} août à 16.00 et les gagnants seront connus lors de l'assemblée régulière du 8 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

2014-07-119

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.20 heures, Madame Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Liliane Crytes,
Directrice, générale/sec.trés.